PROGRAMME CROSS TRIATHLON 2016:

Epreuve 6-9ans:

09h45 à 10H45: Inscriptions et retraits des dossards.

11H00: Ouverture du parc à vélos.

11h20: Départ Cross Triathlon Jeunes (format 6-9ans).

Evacuation parc vélo à l'arrivée à T2 du dernier concurrent

Epreuve 10-13ans :

09h45 à 11H45: Inscriptions et retraits des dossards.

12H00: Ouverture du parc à vélos.

12h 20: Départ Cross Triathlon Jeunes (format 10 - 13ans).

13h15: Remise des récompenses.

Evacuation parc vélo à l'arrivée à T2 du dernier concurrent

Epreuve XS:

12h00 à 13H30: Inscriptions et retraits des dossards.

13h30: Ouverture du parc à vélos.

14h00: Départ Cross Triathlon (format XS, support Sport Adaptés).

Evacuation parc vélo à l'arrivée à T2 du dernier concurrent

Epreuve S:

13h30 à 15h: Inscriptions et retraits des dossards.

15h00: Ouverture du parc à vélos.

15h 30: Départ Cross Triathlon Sprint (format S).

Evacuation parc vélo à l'arrivée à T2 du dernier concurrent

17h00: Remise des récompenses.

INSCRIPTIONS

Course	Prix licenciés	Prix non-licenciés	Année de
			naissance
Enfant 1	2€	4€	2007 à 2010
Enfant 2	2€	4€	2003 à 2006
XS	8€	10€	2002 et avant
XS Relais	12€	14€	2002 et avant
S	12€	14€	2000 et avant
S en Relais	18€	20€	2000 et avant

Le règlement:

Art.1: les épreuves du Cross Triathlon de Virlay sont organisées par l'association Tri Saint Amand Dun 18, le dimanche 29 mai 2016.

Art. 2: Quatre épreuves compétitions:

- Epreuves compétitions :
 - **Triathlon 6-9 ans:** 50m de natation, 1,5kms de VTT, 500m de course à pied, à partir de la catégorie mini poussins à poussins (concurrents nés entre 2007 et 2010)
 - **Triathlon 10-13 ans:** 150m de natation, 3kms de VTT, 1km de course à pied, à partir de la catégorie Pupilles à Benjamins (concurrents nés entre 2003 et 2006)
 - Triathlon distance XS ("découverte") individuel ou en relais/sports adaptés: 300m de natation, 6 kms de VTT, 2 kms de course à pied, à partir de la catégorie Minimes (concurrents nés en 2002 et avant)
 - Triathlon distance S ("sprint") individuel ou en relais: 600m de natation, 12kms de VTT, 4 kms de course à pieds, (concurrents nés en 2000 et avant)
- **Art. 3 :** Les épreuves sont ouvertes à tous les licenciés de la Fédération Française de Triathlon ou aux non licenciés qui auront signé une licence épreuve compétition.
- **Art. 4**: L'engagement se fait individuellement ou par équipe. Il n'est définitif qu'à réception du dossier complet, accompagné du règlement (par chèque à l'ordre du Tri Saint Amand Dun 18)
- Art. 5: Le dossier d'engagement doit comprendre pour la participation aux épreuves compétitions:
- **Pour les licenciés :** la fiche individuelle d'inscription, une photocopie de la licence FFTRI 2016, une autorisation parentale pour les mineurs et les frais de participation.
- Pour les non-licenciés: la fiche individuelle d'inscription, un certificat médical datant de moins d'un an avec la mention: « autorisation de pratique du triathlon en compétition », la prise d'une assurance valable pour l'épreuve, appelée pass-compétition, une autorisation parentale pour les mineurs et les frais de participation.

Règlement Cross Triathlon Virlay 2016

- Art. 6: La clôture des inscriptions est effective dès que le nombre maximal de participants est atteint.
- **Art. 7**: En cas d'impossibilité pour un triathlète de participer, les droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.
- Art. 8 : Les épreuves se disputent selon les règles édictées par la FFTRI. Le drafting (aspiration abri sur la partie cycliste), est autorisé sur toutes les épreuves. Toutes modifications éventuelles sont signalées aux participants avant l'épreuve.
- **Art. 9 :** Un jury d'arbitres est constitué pour appliquer le présent règlement et apprécier tous litiges éventuels. Ses décisions sont sans appel durant les épreuves.
- **Art. 10 :** Les sanctions et pénalités possibles sont celles prévues par le règlement de la FFTRI. Les arbitres veillent scrupuleusement à ce que ce règlement soit respecté et comptent aussi sur la sportivité et le "fair play" des triathlètes.
- Art. 11: Le chronométrage est assuré par le Tri Saint Amand Dun 18.
- Art. 12 : Le port du casque à coque rigide (CE1078/1997) attaché est obligatoire lors de l'épreuve cycliste. Le concurrent ne peut détacher sa jugulaire qu'après avoir replacé son VTT à son emplacement.
- Art. 13 : Conformément au règlement de la FFTRI et par respect pour l'environnement, les concurrents veillent à ne rien laisser sur les parcours. Des zones de propreté identifiées sur lesquelles ils devront déposer leurs déchets et emballages divers sont installées sur le parcours. Les concurrents qui ne respecteraient pas ces dispositions peuvent être sanctionnés.
- Art. 14: La combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°C et interdite si elle est supérieure ou égale à 24°C. En dessous de 12°C, les triathlons sont remplacés par des duathlons dont les distances sont définies par la réglementation sportive de la FFTRI.

Il est interdit de rouler dans le parc à vélos et d'invectiver ou insulter un bénévole affecté à l'organisation.

Chaque concurrent est tenu de ne pas effectuer de manœuvre dangereuse pour autrui, de respecter toutes les consignes et avertissements des bénévoles affectés à l'organisation.

L'organisation fournira un dossard, celui-ci doit être visible et non plié sur la poitrine. L'accompagnement est interdit.

Relais:

Le dossard sera utilisé comme témoin à passer entre les co-équipiers de chaque équipe relais. L'aide est autorisée entre les relayeurs d'une même équipe et à l'emplacement qui leur est réservé dans l'aire de transition

Tout concurrent doit être obligatoirement présent lors de l'exposé de course. Aucune réclamation ne sera admise pour la méconnaissance d'une particularité expliquée lors de cet exposé.

Règlement Cross Triathlon Virlay 2016

Les déplacements dans l'aire de transition se font vélo à la main et durant la compétition, la jugulaire du casque attachée. Le casque sera détaché qu'après la pose du. Aucune gêne ni aide entre concurrents. Courir torse nu est interdit.

Toute aide physique ou matérielle, depuis le départ de la course jusqu'à l'arrivée du concurrent est interdite et disqualifiant.

Est également considérée comme aide extérieure :

- * L'accompagnement, ravitaillement, l'assistance technique et aide matérielle par des personnes extérieures à l'épreuve ou entre concurrents sur une épreuve individuelle.
- * L'abandon de tout matériel hors de l'emplacement de l'athlète dans l'aire de transition.
- Art. 15: La sécurité médicale est assurée par une équipe médicale et paramédicale de l'organisation.
- **Art. 16 :** Une récompense-souvenir est remise à chaque participant (à partir de la course XS) et des lots sont attribués aux meilleurs de chaque catégorie. (voir grille en annexe).
- Art. 17: Par la signature du présent règlement, chaque concurrent autorise expressément l'association Tri Sud 18 et ses partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à des épreuves du cross triathlon de virlay, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur et pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.
- **Art. 18 :** l'association Tri Sud 18 se réserve la possibilité de modifier les épreuves en cas de force majeure. Dans ce cas, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.
- **Art. 19 :** Par son engagement sur la compétition, chaque concurrent accepte, sauf indication écrite contraire de sa part, de recevoir par courrier postal ou électronique des informations de la part du TRI SUD 18.

Les licences:

Type de licence	Accès (fonction de la catégorie d'âge)	Certificat médical	Pass Compé tition
Fédération Française de Triathlon licence "compétition"	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Pas nécessaire
Fédération Française de Triathlon licence loisir « certificat médical compétition »	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française de Triathlon licence loisir « certificat médical	Manifestations compétition	Obligatoire (5)	Obligatoire
Fédération Française de Triathlon	Manifestations compétition	Obligatoire (5)	Obligatoire
Fédération Française de Triathlon licence compétition Paratriathlon	Manifestations compétition après validation par l'organisateur (assistance	Pas nécessaire	Pas nécessaire
Fédération Française de Natation	Manifestations compétition, uniquement partie natation	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française de Cyclisme	Manifestations compétition, uniquement partie vélo	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française d'Athlétisme	Manifestations compétition, uniquement partie course à	Pas nécessaire	Obligatoire
Commission nationale du décathlon moderne	Manifestations compétition, partie natation et course à	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération des Clubs de la Défense	Manifestations compétition Duathlon et Triathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération des Clubs de la Défense	Manifestations compétition Duathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française du Sport Universitaire (1)	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Obligatoire (2)
Union Nationale du Sport Scolaire (1)	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Pas nécessaire
Fédération Française du Sport en Entreprise	Uniquement épreuves « Jeunes » et/ou Distance XS	Obligatoire (5)	Pas nécessaire
Fédération étrangère affiliée à l'International Triathlon Union (3) (4)	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Pas nécessaire Pass ITU obligatoire
Aucune licence ci-dessus listée	Manifestations compétition	Obligatoire (5)	Obligatoire

- (1) Autorisation de participer à la compétition signée du Chef d'Etablissement (Président de l'A.S.) ou de son représentant. En cas d'accident, la déclaration sera faite par l'établissement.
- (2) sauf les compétitions de Triathlon et Duathlon « Distance S » et « Distance M », agréées par la Fédération Française du Sport Universitaire et la Fédération Française de Triathlon. (Sélectifs et Finale de Championnat de France).
- (3) Hors épreuves internationales au titre de la Fédération Française de Triathlon,
- (4) Hors épreuves strictement réservées aux licenciés titulaires d'une licence de la Fédération Française de Triathlon.
- (5) Certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon et des disciplines enchaînées (ou à défaut de la discipline concernée) en compétition de moins d'un an au jour de l'épreuve.